

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 44 Vœu relatif aux berges de la Seine à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la requalification des berges de la Seine, avec la transformation en boulevard urbain de la voie Pompidou en rive droite, l'aménagement de la pointe de l'île aux Cygnes réalisé en 2012, et la piétonisation de la rive gauche réalisée en 2013 entre le pont Royal et le pont de l'Alma ;

Considérant la qualité des aménagements, activités et animations qui ont permis la reconquête d'un site majeur au profit des usages des Parisiens et des circulations douces et dont le succès de fréquentation et de satisfaction appelle à un développement d'une telle démarche sur d'autres secteurs des bords de Seine ;

Considérant que la reconquête des rives du fleuve au profit des piétons et des circulations douces doit se poursuivre, notamment rive droite ;

Considérant la délibération 2014 DVD 1028 du 19 mai 2014 par laquelle a été approuvé le lancement des études pour un projet de liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la rive droite de la Seine permettant de relier, à terme, les communes de l'est parisien (Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort) à celles de l'ouest (Boulogne et Saint-Cloud) de façon à diminuer la circulation automobile de transit traversant le cœur de Paris, et à faciliter l'accès de celui-ci par les transports collectifs ;

Considérant le projet de mandature prévoyant d'améliorer la continuité piétonne le long de la Seine ;

Considérant que les espaces en bord de Seine relève du domaine public fluvial et de la propriété de Ports de Paris, essentiellement, ainsi que de VNF, avec pour la Ville des conditions d'utilisation régies soit par des conventions de superposition de gestion, soit par des conventions d'occupation temporaire du domaine public, conférant des droits limités ;

Considérant que Ports de Paris est un acteur incontournable pour les interventions visant les berges de la Seine et que de nombreux enjeux municipaux doivent être partagés ;

Sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- soient lancées les études d'aménagement des berges rive droite dans les 1^{er} et 4^{ème} arrondissements, visant à accorder la priorité aux piétons et aux circulations douces et à mettre en valeur le paysage des berges,
- soient lancées des études pour constituer une continuité piétonne et cyclable le long de la Seine, visant à relier les Bois de Boulogne et de Vincennes, en concertation avec les communes riveraines,
- la Ville de Paris renforce sa collaboration avec Ports de Paris à travers l'élaboration d'un contrat d'objectifs, traduisant les enjeux municipaux partagés avec Ports de Paris, qu'il convient de décliner sur les territoires portuaires parisiens, tels le transport fluvial, la logistique urbaine, l'ouverture des ports au public avec le développement d'usages polyvalents, la végétalisation et le développement d'habitats pour favoriser la biodiversité, la dimension touristique, la lutte contre la pollution et la mise en valeur des paysages (tant sur le patrimoine existant que sur les interventions à venir) des quais et des berges.